

**Membres en exercice:**

15

**Séance du 08 février 2024****Présents :** 10

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoqué le vendredi 02 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH

**Votants :** 10

**Sont présents:** Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO

**Représentés:****Excuses:**

**Absents:** Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, Daniel BOUNIOL, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT

**Secrétaire de séance:** Jean-Philippe FISCHER

Pas de procuration

Début de séance 19h30

Salutations et ouverture de la séance par Mr le Maire.

1° Approbation a l'unanimité du procès-verbal de la séance du 16 Novembre 2023.

2° Mr FISCHER Jean-Philippe est désigné secrétaire de séance

3° Point finances

## A°) Résultats Généraux M57

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	242 361.86	0.00	28 184.68	0.00	270 546.54
Opérations de l'exercice	605 613.36	734 604.27	218 942.57	105 957.36	824 555.93	840 561.63
<b>TOTAUX</b>	<b>605 613.36</b>	<b>976 966.13</b>	<b>218 942.57</b>	<b>134 142.04</b>	<b>824 555.93</b>	<b>1 111 108.17</b>
Résultat de clôture	0.00	371 352.77	84 800.53	0.00	0.00	286 552.24
			Restes à réaliser		24 892.00	
			Besoin / excédent de financement Total			261 660.24

Il est précisé au conseil municipal que les résultats de l'année 2023, fonctionnement + investissement, font apparaître de l'excédent, à hauteur de 261 660.24€.

Ces bons résultats permettront donc de se projeter sur les investissements des années à venir.

## B°) Résultats Généraux M49

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		176 419.35		65 672.99		242 092.34
Opérations exercice	32 468.41	48 302.95	143 347.72	132 055.08	175 816.13	180 358.03
<b>Total</b>	<b>32 468.41</b>	<b>224 722.30</b>	<b>143 347.72</b>	<b>197 728.07</b>	<b>175 816.13</b>	<b>422 450.37</b>
Résultat de clôture		192 253.89		54 380.35		246 634.24
Restes à réaliser	10 499.35				10 499.35	
<b>Total cumulé</b>	<b>10 499.35</b>	<b>192 253.89</b>		<b>54 380.35</b>	<b>10 499.35</b>	<b>246 634.24</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>181 754.54</b>		<b>54 380.35</b>		<b>236 134.89</b>

Il est précisé au conseil municipal que les résultats de l'année 2023, fonctionnement + investissement, font apparaître de l'excédent, à hauteur de 236134.89€.

Mr FISCHER alerte néanmoins l'assemblée que les recettes d'eau sont inférieures aux dépenses. Que cette situation n'a de cesse de s'aggraver depuis la décision de gestion de baisse du prix de l'eau en 2019.

### C°) Débat d'Orientation Budgétaire

Mr FISCHER précise que les projets réalisés en 2023 mais non encore finalisés à ce jour, apparaissent en tant que reste à réaliser.

Certains projets, tel que l'intégration d'un feu récompense, au niveau de la cave coopérative ou alors l'embellissement des chemins communaux seront au cœur de la présentation du budget 2024.

### D°) Charges transférées Communauté de Commune Lézignan–Corbières

Approbation à l'unanimité du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées pour 2024.

### 4°) Appel à Manifestation d'Intérêts AMI

Il est précisé au conseil municipal qu'à ce jour, 18 entreprises ont retiré le dossier de candidature concernant la construction et l'exploitation d'installation photovoltaïque.

Date de fin de candidature 23/02/2024.

### 5°) Urbanisme

A°) Validation à l'unanimité de la convention autorisation d'urbanisme 2024

B°) Validation à l'unanimité de l'intégration de la voirie « COTE COURT » dans le domaine communal.

### 6°) Personnel Communal

A°) Validation à l'unanimité du conseil municipal de la création du poste d'agent de maîtrise, suite à l'obtention du concours de Mr Jean-Louis SARDA.

B°) Validation à l'unanimité du conseil municipal, de la participation de 20€/ agents concernant le contrat de protection prévoyance Maintien de salaire.

Dépense pour la collectivité : soit 1 680.00 €/Annuels

C°) Validation à l'unanimité du conseil municipal concernant la validation Prime Pouvoir d'achat.

Dépense pour la collectivité : soit 4 042.86 € (prime payée sur février et mai) non reconductible.

D°) Validation à l'unanimité du conseil municipal concernant la rémunération de Mme Marlène FERRAND, dans le cadre de sa mission d'agent recenseur. La rémunération par bulletin collecté est approuvée par l'assemblée délibérante.

#### 7°) Foncier Achat/Vente

A°) Il est précisé au conseil municipal qu'un compromis a été signé avec un jeune couple concernant la vente de la maison située rue Auguste Montagné. Prix de vente : 44 000.00 €.

B°) Validation à l'unanimité du conseil municipal de l'achat des parcelles C249, C664, C207 et A736 au prix de 400.00 € (Frais notariés à la charge de la collectivité).

#### 8°) Compostage collectif

Afin de conformer à nos obligations concernant les bio déchets, Mr le maire nous rappelle que la création d'un site de compostage a été réalisé à côté du cimetière.

Validation à l'unanimité du conseil municipal concernant la convention entre la commune et le COVALDEM 11.

#### 9°) Zones d'accélération de production d'énergies renouvelables

Il s'agit de définir définitivement les zones dédiées aux énergies renouvelables (rappel : il avait été décidé de valider la totalité de la commune éligible aux énergies renouvelables. Proposition adoptée à l'unanimité.

10°) Point école : Madame Joëlle SOLER propose à l'assemblée de renouveler la décision prise concernant le maintien de la semaine de 4 jours pour l'école. Validé à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 30.